

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2889

3 décembre 2008

SOMMAIRE

Acura Capital S.à r.l.	138663	Laken S.A.	138655
AMF International Holding S.A.	138661	LBREP II Adam S.à r.l.	138671
Atemi Luxco S.à r.l.	138669	LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l.	138669
BEA Investments S.A.	138663	LBREP II Le Provençal S.à r.l.	138669
BEA Investments S.A.	138662	LBREP II Primmo S.à r.l.	138669
Bertarelli S.C.A.	138636	Luxocom Holding S.A.	138659
Bockfelsen Holding S.A.	138666	Luxocom Holding S.A.	138659
Capital International Global Unconstrained Fund	138666	Mazars	138670
Clyde Blowers Capital (RCP) S.à r.l.	138662	Merrill Lynch German Hotel Investment Holdings S.à r.l.	138660
Colleoni SA	138626	Natixis Overseas Fund Management S.A.	138665
Corsair III Finance Europe S.à r.l.	138667	Orion Participations S.A.	138660
Decima S.A.	138655	Pacific International Assets Holding S.A.	138671
Deichthal S.A.	138663	Pharos S.A.	138663
Deichthal S.A.	138662	PI-VI International Holding S.A.	138659
Delfin S.à r.l.	138672	Plurimetals S.A.	138668
Erste International S.A.	138627	Roga International S.A.	138627
European Meridien S.A.	138627	Royalty Participations S.A.	138665
FinanceCom International S.A.	138667	S-Consult	138666
Flex Invest S.A.	138635	Serenity Hospitality Trading S.à r.l.	138629
Floral S.A.	138671	Serico Luxembourg S. à r.l.	138670
Futuna S.A.	138667	Seven Ventures Holding S.A.	138661
General Mediterranean Holding	138654	Stadra Investments S.A.	138655
Geofinance	138668	Stones Développement S.A. Soparfi	138655
Geogare 2	138672	Symmetry Arena S.à r.l.	138664
Georose 5	138672	Symmetry Arena S.à r.l.	138664
Holding Immobilière Nouvelle S.A.	138661	T & A Europe S.A.	138626
Hularo Luxembourg S.à r.l.	138660	Tradim S.à r.l.	138627
IGIPT Europe S.A.	138660	Unifrax Luxembourg II S.à r.l.	138664
Inao S.A.	138668	Unifrax Luxembourg I S.à r.l.	138665
Ippocrate Luxembourg S. à r.l.	138670	Visylia Investments S.A.	138626
IXIS Overseas Fund Management S.A. ...	138665	Vue du Golfe S.A.	138635
Jans Trading S.à.r.l.	138635		
Jardenne Corporation S.à r.l.	138626		

Visyia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 136.902.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008146994/5770/12.

(080172951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Jardenne Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 509.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 109.028.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008146996/5770/13.

(080172919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Colleoni SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 89.732.

Annule et remplace le précédent déposé le 07.07.2008 sous le numéro L080097495.04

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour COLLEONI S.A.

Signature

Référence de publication: 2008147168/744/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00333. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

T & A Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.941.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour T & A EUROPE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008147170/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04362. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Tradim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 101.414.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008146997/5770/12.

(080172904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

European Meridien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 61.094.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour EUROPEAN MERIDIEN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008147173/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04358. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Roga International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 83.919.

Mention rectificative du dépôt du 24 juillet 2008 (N° L080107085)

Le bilan modifié au 31 décembre 2007, les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008147164/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08067. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Erste International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 77.889.

L'an deux mille huit, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Erste International S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg numéro B77889, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 168 du 5 mars 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire pré-nommé, en date du 26 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 614 du 15 juin 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la date d'Assemblée Générale Annuelle pour la porter au premier mardi de juin à 11.00 heures, et subséquente modification de l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 22.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure."

2. Dispositions transitoires:

Pour autant que de besoin et à titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 01.01.2008, se terminera le 31.12.2008. Conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31.12.2008, se tiendra le premier mardi du mois de juin 2009 à 11.00 heures.

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'Assemblée Générale Annuelle pour la fixer au premier mardi du mois de juin à 11.00 heures et de modifier en conséquence l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 22.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure."

Deuxième résolution

L'assemblée constate que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2008, se terminera le 31 décembre 2008.

Conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2008, se tiendra le 2 juin 2009 à 11.00 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2008, Relation GRE/2008/4538. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008148080/231/65.

(080174654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Serenity Hospitality Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 143.035.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of day of October.

Before Us, Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SERENITY HOSPITALITY GROUP, S.A., a limited liability company (société anonyme), under Luxembourg Law, having its registered office at 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B 132.709, here represented by Mrs Sylvie Lexa, private employee, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of SERENITY HOSPITALITY TRADING S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by SERENITY HOSPITALITY GROUP, S.A., pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde;
2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Geoffroy t'Serstevens, born on 2 November 1980 in Namur (Belgium) residing professionally at 6A, route de Treves, L-2633 Senningerberg; and
 - Mrs Sylvie Lexa, born on 8 February 1954 in Mont-St-Martin (F), residing professionally at 6A, route de Treves, L-2633 Senningerberg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SERENITY HOSPITALITY GROUP, S.A., (société anonyme de droit luxembourgeois), avec siège social situé au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.709, ici représenté par Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, «la Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de SERENITY HOSPITALITY TRADING S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en

cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

SERENITY HOSPITALITY GROUP, S.A., pré-mentionnée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué environ à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Geoffroy t'Serstevens, né le 2 novembre 1980 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg; et
 - Madame Sylvie Lexa, née le 8 février 1954 à Mont-St-Martin (F), avec résidence professionnelle au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 novembre 2008, LAC/2008/45484. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008147443/202/334.

(080174091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Jans Trading S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-7417 Brouch, 10, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 29.723.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

POUR JANS TRADING S.A R.L.

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008147572/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05086. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Vue du Golfe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 59.275.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147568/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04765. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Flex Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 97.627.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2008

- L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes de la Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à.r.l., ayant son siège social 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008147363/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05486. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Bertarelli S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.028.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze novembre.

Par-devant le soussigné Maître Gérard LECUIT, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Maria Iris Bertarelli, née le 1^{er} octobre 1939 à Tunis (Tunisie), porteur du passeport numéro F0516247, émis le 28 septembre 2003 par les autorités de Lausanne VD, demeurant Chalet Le Sureau, Wispilestrasse, 3780 Gstaad, Suisse, dûment représentée par M^e Benoit DUVIEUSART, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 14 novembre 2008;

2) Monsieur Ernesto Bertarelli, né le 22 septembre 1965 à Rome (Italie), porteur du passeport numéro F1137923, émis le 13 juillet 2004 par les autorités de Lausanne VD, demeurant Chalet L'Ourse, Grubenstrasse, 3780 Gstaad, Suisse, dûment représenté par M^e Benoit DUVIEUSART, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 14 novembre 2008;

3) Madame Donata Bertarelli Späth, née le 3 mars 1968 à Rome (Italie), porteur du passeport numéro F0573104, émis le 18 octobre 2003 par les autorités de Lausanne VD, demeurant Chalet On The Rocks, Palacestrasse 703], 3780 Gstaad, Suisse, dûment représentée par M^e Benoit DUVIEUSART, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 14 novembre 2008;

4) Monsieur Georges Muller, né le 23 janvier 1940 à Lausanne (Suisse), porteur du passeport numéro F0385964, émis le 13 août 2003 par les autorités de Lausanne VD, demeurant Avenue des Tilleuls 8, 1006 Lausanne, Suisse dûment représenté par M^e Benoît Duvieusart, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 14 novembre 2008;

5) Monsieur Ernesto Pinci, né le 13 avril 1937 à Rome (Italie), porteur du passeport numéro B842958, émis le 22 octobre 2003 par le Ministère, Rome, demeurant Via di San Giovanni in Laterano 190, Rome, Italie, dûment représenté par M^e Benoit DUVIEUSART, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 14 novembre 2008; et

6) Monsieur Rodolfo Bogni, né le 2 octobre 1947 à Gallarate, porteur du passeport numéro AA2828713, émis le 28 avril 2008 par le Consulat italien de Londres, demeurant 122 Woodsford Square, Londres W14 8DT, Royaume-Uni, dûment représenté par M^e Benoit DUVIEUSART, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 14 novembre 2008.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social - Responsabilité des actionnaires

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination «Bertarelli S.C.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché

de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Responsabilité des Actionnaires.

5.1 Les actionnaires commandités de la Société, porteurs des Actions de Commandité, sont indéfiniment et solidairement responsables de l'ensemble des dettes qui ne seraient pas couvertes par les actifs de la Société.

5.2 Pour autant qu'ils ne détiennent pas en même temps des Actions de Commandité, les actionnaires commanditaires, porteurs des Actions Ordinaires, ne sont tenus qu'à concurrence de leur apports à la Société.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et transfert des actions

Art. 6. Capital social.

6.1 La Société a un capital social émis de cinquante mille euros (EUR 50.000,00), représenté par quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (49.994) Actions Ordinaires (ci-après les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune et par six (6) Actions de Commandité (ci-après les « Actions de Commandité ») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

6.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

6.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants en proportion du nombre et de la classe d'actions détenues par chacun d'eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer sur une augmentation du capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil de gérance à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

6.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 7. Actions.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en Actions Ordinaires et Actions de Commandité ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout actionnaire, commandité ou commanditaire, n'entraînera pas la dissolution de la Société, sans préjudice des dispositions de l'article 19 des présents statuts.

7.3 Les Actions Ordinaires de la Société seront rachetables selon les conditions et modalités de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que de l'article 9.2 des présents statuts.

7.4 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent pas être converties en actions au porteur.

7.5 Des fractions d'actions pourront être émises jusqu'à trois (3) décimales et conféreront des droits proportionnels à la fraction de l'action qu'elles représentent mais ne conféreront pas de droit de vote sauf dans la mesure où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, auquel cas elles conféreront un droit de vote.

7.6 Chaque actionnaire commanditaire est autorisé à établir un droit d'usufruit sur une ou plusieurs Actions Ordinaires de la Société qu'il détient, sous réserve d'avoir respecté l'article 9.2, notamment l'obtention de l'autorisation préalable du conseil de gérance. Une fois le droit d'usufruit constitué, l'actionnaire commanditaire conservera la nue-propriété de ces Actions Ordinaires et l'usufruitier aura les droits d'usufruit de ces Actions Ordinaires, ce qui inclut tous les droits attachés à la qualité d'actionnaire commanditaire, notamment, les droits aux dividendes et les droits de vote à toute assemblée générale d'actionnaires de la Société. L'usufruit est inscrit dans le registre d'actions et les droits y liés ne peuvent être exercés qu'à partir de la date d'enregistrement dans ce registre.

Art. 8. Registre des actions.

8.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre et la nature des actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 9.2.1 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

8.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 9. Propriété et transfert d'actions.

9.1 Propriété des Actions Ordinaires et des Actions de Commandité

9.1.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions est établie par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance ou par deux (2) autres actionnaires commandités, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

9.1.2 Sous réserve de l'article 7.6, la Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un représentant unique qui sera considéré comme le seul détenteur de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant représentant unique.

9.1.3 Un actionnaire commandité devra conserver à tout moment au moins une action de la Société. Les Actions de Commandité appartiennent aux actionnaires commandités pour des raisons intuiti personae.

9.1.4 Sous réserve de l'observation des restrictions au transfert des actions des articles 9.2 et 9.3, toute cession d'actions sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit par notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément à laquelle la cession pourra être enregistrée dans le registre des actions sous la signature du président du conseil de gérance. La Société, par l'intermédiaire du président du conseil de gérance peut aussi accepter et inscrire dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire, sous réserve de l'observation des restrictions au transfert des articles 9.2 et 9.3.

9.2 Restrictions au Transfert des Actions Ordinaires

9.2.1 Les Actions Ordinaires de la Société ne pourront être cédées, mises en gage ou grevées d'autres droits au profit de tiers que moyennant l'autorisation préalable du conseil de gérance.

9.2.2 L'autorisation devra être accordée en cas de transfert, mise en gage ou création d'autres droits (ci-après une «Cession») en faveur (i) d'un autre détenteur d'Actions Ordinaires, (ii) de la Société, (iii) de descendants consanguins d'un détenteur d'Actions Ordinaires ou (iv) à un frère ou à une sœur d'un détenteur d'Actions Ordinaires, ainsi qu'aux descendants consanguins d'un frère ou d'une sœur d'un détenteur d'Actions Ordinaires (les personnes mentionnées sous (i) à (iv) sont désignées collectivement ci-après comme des «Cessionnaires Autorisés»).

9.2.3 Dans tous les autres cas (y compris en cas de Cession à une personne autre qu'un Cessionnaire Autorisé intervenant par voie de succession, en vertu d'un régime matrimonial, dans le cadre d'une procédure d'exécution forcée, ou de toute autre manière par opération de la loi), l'autorisation pourra être refusée sans indication de motif. Dans ce dernier cas, la Société devra offrir au cessionnaire d'acquérir les Actions Ordinaires dont la Cession est envisagée, à une valeur déterminée sur la base des actifs nets (non consolidés) de la Société, à l'exclusion de toute valeur immatérielle (la «Valeur»), pour son propre compte ou pour le compte d'un autre détenteur d'Actions Ordinaires.

9.2.4 L'actionnaire commanditaire qui a l'intention de céder tout ou partie de ses Actions Ordinaires doit en informer le conseil de gérance, par communication adressée sous pli recommandé (la «Notification I»). En cas de décès d'un actionnaire commanditaire, la Notification I doit être faite par les héritiers dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant le décès.

9.2.5 Si le conseil de gérance refuse d'autoriser la Cession d'Actions Ordinaires, il déterminera la Valeur des Actions Ordinaires dont la Cession est envisagée dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la Notification I et en informera le cédant par écrit (la «Notification II»). Si le cédant n'approuve pas la façon dont le conseil de gérance a arrêté la Valeur des Actions Ordinaires dont la Cession est envisagée, il en informera par pli recommandé le conseil de gérance dans les dix (10) jours suivant réception de la Notification II. Le cédant et le conseil de gérance tenteront de se mettre d'accord sur la Valeur des Actions Ordinaires. A défaut d'objection du cédant dans le délai de dix (10) jours précité, la Valeur des Actions Ordinaires telle que déterminée par le conseil de gérance sera réputée avoir été acceptée. A défaut d'accord entre le conseil de gérance et le cédant dans les trente (30) jours suivant réception de l'objection du cédant par le conseil de gérance, ceux-là mandateront d'un commun accord un expert indépendant afin de déterminer la Valeur des Actions Ordinaires, qui devra être un membre de l'Institut luxembourgeois des Réviseurs d'Entreprises et de réputation internationale. Si, dans les soixante (60) jours suivant réception de la Notification II, le cédant et le conseil de gérance ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur l'identité de l'expert chargé de déterminer la Valeur des Actions Ordinaires, l'expert sera désigné par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale à la requête du cédant ou du conseil de gérance. Les honoraires et frais de l'expert seront assumés par le cédant.

9.2.6 L'expert déterminera les règles de procédure à suivre. A sa requête, le cédant et le conseil de gérance lui fourniront tout document ou information utile à la détermination de la Valeur des Actions Ordinaires. Les conclusions de l'expert indépendant sur la Valeur des Actions Ordinaires seront définitives et lieront le cédant et le conseil de gérance, sauf en cas de fraude ou d'erreur manifeste, auquel cas les conclusions seront corrigées. L'expert communiquera ses conclusions au conseil de gérance, qui en informera le cédant (ou ses héritiers), par pli recommandé (la «Notification III»).

9.2.7 Dans les trente (30) jours suivant la réception de la Notification III ou, en l'absence de contestation quant à la façon dont le conseil de gérance a arrêté la Valeur des Actions Ordinaires dont la Cession est envisagée, dans les trente (30) jours suivant la réception de la notification II, le cédant (ou ses héritiers) indiquera à la Société s'il accepte l'offre d'acquisition que lui a fait le conseil de gérance, ou s'il souhaite conserver ses Actions Ordinaires. En l'absence de détermination dans le délai de trente (30) jours précité, le cédant sera réputé avoir décidé de conserver ses Actions Ordinaires.

9.3 Restrictions au Transfert des Actions de Commandité

Les Actions de Commandité appartenant à un actionnaire commandité ne peuvent être cédées que (i) soit à l'actionnaire commandité le remplaçant en cas de nomination d'un nouveau actionnaire commandité suite à sa révocation conformément à l'article 18 ou à la vacance de son mandat conformément à l'article 19, (ii) soit à la Société si l'assemblée générale des actionnaires décide de ne pas pourvoir à son remplacement. Dans ce dernier cas, la Société est obligée de racheter les Actions de Commandité de l'actionnaire commandité partant, et le cas échéant de les détruire. Dans tous les cas, le prix de cession ou de rachat des Actions de Commandité ne pourra pas dépasser leur valeur nominale.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

10.3 Sans préjudice des dispositions de l'article 25.2, aucune décision de l'assemblée générale ne pourra être adoptée sans l'assentiment du conseil de gérance (qui décide suivant les règles de quorum et vote prévues à l'article 21).

Art. 11. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil de gérance ou par le conseil de surveillance, le cas échéant, pour être tenue au lieu et à la date précisés dans l'avis de convocation.

11.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil de gérance ou par le conseil de surveillance, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil de gérance ou du conseil de surveillance, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil de gérance ou par le conseil de surveillance afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

11.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le deuxième vendredi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour

ouvrable suivant. Le conseil de gérance ou le conseil de surveillance, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

11.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins vingt (20) jours avant la date prévue de l'assemblée.

11.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil de gérance l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins dix (10) jours avant la date prévue de l'assemblée.

11.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

12.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé du président du conseil de gérance (ou à défaut du vice-président), d'un secrétaire et d'un scrutateur, ceux-ci étant désignés par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

12.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

12.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

12.4 Vote

12.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

12.4.2 Sans préjudice de l'article 10.3, et sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

12.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant un autre actionnaire ou un tiers comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Un actionnaire peut représenter plusieurs actionnaires.

12.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité et de participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

12.7 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois (3) cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

12.8 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Modification des statuts.

13.1 Sans préjudice des dispositions des articles 10.3 et 19, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié des Actions Ordinaires et la moitié des Actions de Commandité du capital social émis de la Société sont présentes ou représentées au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.2 Les propositions de modifications des statuts seront jointes à la convocation.

Art. 14. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil de gérance peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil de gérance

doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 15. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

15.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

15.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance ou par deux (2) autres membres du conseil de gérance, le cas échéant.

D. Le conseil de gérance

Art. 16. Composition du conseil de gérance.

16.1 La Société sera administrée par un conseil de gérance composé des actionnaires commandités, à savoir:

- Mme Maria Iris Bertarelli
- M. Ernesto Bertarelli
- Mme Donata Bertarelli Späth
- M. Georges Muller
- M. Ernesto Pinci
- M. Rodolfo Bogni

Les actionnaires commanditaires ne participeront pas et n'interféreront pas dans la gestion de la Société, et s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ni en quelque capacité que ce soit.

16.2 Le conseil de gérance est présidé par le président ou, en cas d'absence de ce dernier, par le vice-président. Le conseil de gérance peut aussi choisir un secrétaire. Ce dernier peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

17.2 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, est déléguée à un commandité gérant nommé par l'assemblée générale des actionnaires parmi les actionnaires commandités de la Société. Ce commandité gérant aura le titre de président (du conseil de gérance). Un autre actionnaire commandité sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour suppléer au président, en cas d'absence de ce dernier, jusqu'à la désignation d'un nouveau président. L'actionnaire commandité ainsi élu aura le titre de vice-président (du conseil de gérance).

17.3 L'élection et la révocation du président et du vice-président seront décidées aux conditions prévues pour une modification des présents statuts.

17.4 Le conseil de gérance détermine les conditions d'octroi et de retrait, ainsi que l'étendue des pouvoirs délégués.

17.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 18. Révocation des actionnaires commandités. Un actionnaire commandité, membre du conseil de gérance, ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires que par une décision prise dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 19. Vacance dans le mandat d'un actionnaire commandité.

19.1 En cas de décès, d'incapacité légale, d'empêchement ou de toute autre situation présentant un caractère permanent empêchant un des actionnaires commandités, ci-dessus mentionnés, d'agir en cette qualité pour la Société, les actionnaires commandités restant devront convoquer une assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à (i) soit pourvoir à son remplacement dans les conditions requises pour une modification des présents statuts sur une liste de candidats soutenue par le conseil de gérance qui décide suivant les règles de quorum et vote prévues à l'article 21, (ii) soit décider de ne pas pourvoir à son remplacement et de faire racheter et détruire les Actions de Commandité détenues par l'actionnaire commandité concerné. La liste des candidats devra être jointe à la convocation.

19.2 En cas de décès, d'incapacité légale, d'empêchement ou de toute autre situation présentant un caractère permanent empêchant tous les actionnaires commandités d'agir en cette qualité pour la Société, cette dernière ne sera pas immédiatement dissoute ou mise en liquidation, à condition que le conseil de surveillance nomme un administrateur provisoire, lequel n'aura pas besoin d'être un actionnaire, afin qu'il réalise les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que soit tenue une assemblée générale des actionnaires, que cet administrateur provisoire convoquera dans un délai de quinze (15) jours suivant sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un ou plusieurs

nouveaux actionnaires commandités, aux conditions requises pour une modification des présents statuts. Faute d'avoir procédé à cette nomination, la Société devra être dissoute ou mise en liquidation.

Art. 20. Convocation des réunions du conseil de gérance.

20.1 Le conseil de gérance se réunit une fois par an au moins et chaque fois que l'intérêt de la Société le nécessite, sur convocation du président ou de deux (2) autres membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

20.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les actionnaires commandités par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque membre du conseil de gérance par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 21. Conduite des réunions du conseil de gérance.

21.1 Le président du conseil de gérance préside aux réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance est présidé par le vice-président, si non par le membre le plus âgé du conseil de gérance.

21.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Le président doit être présent, sauf à ce qu'il demande par écrit à ce que la réunion se tienne hors sa présence ou sauf en cas d'urgence absolue ou de force majeure, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence ou de cette force majeure. En cas d'absence du président, le délai pour convoquer une nouvelle réunion sera réduit à cinq (5) jours. Le conseil pourra délibérer et agir valablement si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée lors de cette nouvelle réunion, même en l'absence du président.

21.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des actionnaires commandités présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

21.4 Tout actionnaire commandité peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre actionnaire commandité comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un actionnaire commandité peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

21.5 Tout actionnaire commandité qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

21.6 Sauf à ce qu'un actionnaire commandité ne requiert la tenue d'une réunion du conseil de gérance, celui-ci peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les actionnaires commandités sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque actionnaire commandité, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

21.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

22.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

22.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président ou par deux (2) autres membres du conseil de gérance.

Art. 23. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature individuelle du président, par la signature conjointe de trois (3) autres membres du conseil de gérance, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

Art. 24. Rémunération des actionnaires commandités. Chaque actionnaire commandité aura droit à une indemnité raisonnable fixée annuellement par le conseil de gérance.

Il sera également indemnisé de tous les frais qu'il encourra dans l'exercice de sa mission.

E. Surveillance de la Société

Art. 25. Conseil de surveillance - Commissaires.

25.1 Sans préjudice de la faculté du conseil de gérance de nommer un réviseur d'entreprise chargé du contrôle des comptes de la Société, à désigner parmi les membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, les opérations de la Société seront surveillées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) commissaires. Le conseil de surveillance peut choisir un président parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil de surveillance.

25.2 L'assemblée générale des seuls actionnaires commanditaires détermine le nombre de commissaires, nomme ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire ou un commissaire sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires commanditaires.

25.3 Tout commissaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires commanditaires.

25.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires membres du conseil de surveillance serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil de gérance doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires commanditaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

25.5 Les membres du conseil de surveillance ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

25.6 Les membres du conseil de surveillance peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

25.7 Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil de surveillance.

25.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, le conseil de surveillance est remplacé par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires commanditaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 26. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 27. Bénéfices.

27.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

27.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

27.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

27.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 28. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

28.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes provisoires.

28.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires ou du conseil de gérance, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation.

29.1 Sans préjudice de l'article 2 des présents statuts, en cas de perte de la moitié du capital social, le conseil de gérance doit convoquer une assemblée générale des actionnaires de sorte à ce qu'elle soit tenue dans un délai n'excédant pas deux (2) mois à dater du moment où la perte a été constatée ou aurait dû l'être. L'assemblée délibérera sur la question de la dissolution de la Société aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

29.2 Les mêmes règles s'appliqueront lorsque la perte aura atteint les trois quarts (3/4) du capital, mais dans ce cas, la dissolution ne sera acquise que si elle est approuvée par le quart (1/4) des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

29.3 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

29.4 L'éventuel boni de liquidation sera réparti entre les Actions Ordinaires, toutefois après avoir remboursé les Actions de Commandité au moins à leur valeur nominale.

H. Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

3) Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

1) Madame Maria Iris Bertarelli, susnommée,

en qualité d'actionnaire commanditaire, a payé onze mille quatorze euros (EUR 11.014,00) pour la souscription à onze mille quatorze (11.014) Actions Ordinaires, et

en qualité d'actionnaire commandité a payé un euro (EUR 1,00) pour la souscription à une (1) Action de Commandité;

2) Monsieur Ernesto Bertarelli, susnommé,

en qualité d'actionnaire commanditaire, a payé trente-trois mille trois cent trente-quatre euros (EUR 33.334,00) pour la souscription à trente-trois mille trois cent trente-quatre (33.334) Actions Ordinaires, et

en qualité d'actionnaire commandité a payé un euro (EUR 1,00) pour la souscription à une (1) Action de Commandité;
et

3) Madame Donata Bertarelli Späth, susnommée,

en qualité d'actionnaire commanditaire, a payé cinq mille six cent quarante-six euros (EUR 5.646,00) pour la souscription à cinq mille six cent quarante-six (5.646) Actions Ordinaires, et

en qualité d'actionnaire commandité a payé un euro (EUR 1,00) pour la souscription à une (1) Action de Commandité;
et

4) Monsieur Georges Muller, susnommé,

en qualité d'actionnaire commandité, a payé un euro (EUR 1,00) pour la souscription à une (1) Action de Commandité;
et

5) Monsieur Ernesto Pinci, susnommé,

en qualité d'actionnaire commandité, a payé un euro (EUR 1,00) pour la souscription à une (1) Action de Commandité;
et

6) Monsieur Rodolfo Bogni, susnommé,

en qualité d'actionnaire commandité, a payé un euro (EUR 1,00) pour la souscription à une (1) Action de Commandité.

Total: cinquante mille euros (EUR 50.000,00) payés pour quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (49.994) Actions Ordinaires et six (6) Actions de Commandité.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

138645

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ trois mille huit cents euros (EUR 3.800).

Assemblée générale des actionnaires

Les actionnaires constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires. Après avoir vérifié que l'assemblée était valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires:

1. Le nombre de membres au conseil de surveillance a été fixé à trois (3).
2. Les personnes suivantes ont été nommées commissaires de la Société pour une durée de deux (2) ans:
 - a) M^e Lucien Masméjan, avocat, né à Lausanne (Suisse) le 14 décembre 1961, demeurant professionnellement à 34, avenue du Tribunal fédéral, CH-1005 Lausanne;
 - b) M^e Simone Retter, avocat, née à Bettembourg le 13 juin 1961, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg; et
 - c) M^e Aldwin Dekkers, avocat, né à Leuven (Belgique) le 27 mars 1977, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Leur mandat se terminera à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2009 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

3. L'adresse du siège social de la Société est fixée aux 412, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.
4. Monsieur Ernesto Bertarelli, susnommé, actionnaire commandité, est nommé président du conseil de gérance, conformément à l'article 17.2 des statuts de la Société.
5. Madame Donata Bertarelli Späth, susnommée, actionnaire commandité, est nommée vice-présidente du conseil de gérance, conformément à l'article 17.2 des statuts de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:
Here follows the English translation of the preceding text:**

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of November.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) Mrs Maria Iris Bertarelli, born on October 1, 1939 in Tunis, having the passport number F0516247, issued on September 28, 2003 in Lausanne, residing at Chalet Le Sureau, Wispilestrasse, 3780 Gstaad, Switzerland duly represented by M^e Benoit DUVIEUSART, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on November 14, 2008 in Geneva;
- 2) Mr Ernesto Bertarelli, born on September 22, 1965 in Rome, having the passport number F1137923, issued on July 13, 2004 in Lausanne, residing at Chalet L'Ourse, Grubenstrasse, 3780 Gstaad, Switzerland duly represented by M^e Benoit DUVIEUSART, prenamed, by virtue of a power of attorney given on November 14, 2008 in Geneva;
- 3) Mrs Donata Bertarelli Späth, born on March 3, 1968 in Rome, having the passport number F0573104, issued on October 18, 2003 in Lausanne, residing at Chalet On The Rocks, Palacestrasse 703J, 3780 Gstaad, Switzerland duly represented by M^e Benoit DUVIEUSART, prenamed, by virtue of a power of attorney given on November 14, 2008 in Geneva;
- 4) Mr Georges Muller, born on January 23, 1940 in Lausanne, having the passport number F0385964, issued on August 13, 2003 in Lausanne, residing at Avenue des Tilleuls 8, 1006 Lausanne, Switzerland duly represented by M^e Benoit DUVIEUSART, prenamed, by virtue of a power of attorney given on November 14, 2008 in Geneva;
- 5) Mr Ernesto Pinci, born on April 13, 1937 in Rome, having the passport number B842958, issued on October 22, 2003 in Rome, residing at Via di San Giovanni in Laterno 190, Rome, Italy duly represented by M^e Benoit DUVIEUSART, prenamed, by virtue of a power of attorney given on November 14, 2008 in Geneva; and
- 6) Mr Rodolfo Bogni, born on October 2, 1947 in Gallarate, having the passport number AA2828713, issued on April 28, 2008 by the Italian Consulate in London, residing at 122 Woodford Square, London W14 8DT, United Kingdom;

duly represented by M^e Benoit DUVIEUSART, prenamed, by virtue of a power of attorney given on November 14, 2008 in Geneva.

The powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a société en commandite par actions, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office - Shareholders' liability

Art. 1. Name. There is hereby incorporated among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Bertarelli S.C.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. For such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

Art. 5. Shareholders' liability.

5.1 The Company's unlimited partners (associés commandités), holders of Management Shares, shall have unlimited joint and several liability for all corporate liabilities which cannot be paid out of the Company's assets.

5.2 Provided that they do not hold Management Shares, the Company's limited partners (associés commanditaires), holders of Ordinary Shares, shall only be liable up to the amount of their commitments to the Company.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and transfer of shares

Art. 6. Share capital.

6.1 The Company's issued share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.00), consisting of forty-nine thousand nine hundred ninety-four (49,994) ordinary shares (hereafter the "Ordinary Shares") having a par value of one euro (EUR 1.00) each and of six (6) management shares (hereafter the "Management Shares") having a par value of one euro (EUR 1.00) each.

6.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

6.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholders, in proportion to the number and class of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholders and announcing the opening of the subscription period. However, subject to relevant legal stipulations, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's issued share capital, may limit or annul the preferential subscription right of the existing shareholders or authorise the board of managers to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

6.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company's share capital is divided into Ordinary Shares and Management Shares, each of them having the same par value.

7.2 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding any shareholder, unlimited partner or limited partner, shall not cause the Company's dissolution, without prejudice to article 19 of these articles of association.

7.3 The Ordinary Shares of the Company may be repurchased under the conditions and modalities provided by Articles 49-8 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, as well as Art. 9.2 of these articles of association.

7.4 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

7.5 Fractional shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is so that they represent a whole share.

7.6 Each limited partner is entitled to establish usufruct rights on one or more Ordinary Shares he/she or it holds, subject to the restrictions of Article 9.2, in particular the prior authorization of the board of managers. Once the usufruct is established, the limited partner shall be the bare owner of the Ordinary Shares without usufruct and the usufructuary shall hold the usufruct of the Ordinary Shares, including all rights attached to the Ordinary Shares, in particular, the rights to collect dividends and the voting rights at any general meeting of shareholders of the Company. Mention of the usufruct is made in the register of shares and the usufructuary shall benefit of his/her/its usufruct rights only as of the date of the recording in the register of shares.

Art. 8. Register of shares.

8.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number and the nature of the shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to Article 9.2.1 of these articles of association as well as any security rights granted over the shares.

8.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter of his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 9. Ownership and transfer of shares.

9.1 Ownership of the Ordinary Shares and Management Shares

9.1.1 Proof of ownership of shares is established by the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings can be issued and signed by the chairman of the board of managers or by two unlimited partners, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

9.1.2 Subject to Article 7.6, the Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single representative to be considered as the sole holder of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one person has been designated as single representative.

9.1.3 An unlimited partner must at all time hold at least one share of the Company. The unlimited partners hold the Management Shares for *intuiti personae* reasons.

9.1.4 Subject to the transfer restrictions of Articles 9.2 and 9.3, any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which such transfer may be recorded in the register of shares by the signature of the chairman of the board of managers. The Company, through the chairman of the board of managers, may also accept and record into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other

document which establishes the transferor's and the transferee's consent, subject to the transfer restrictions of Articles 9.2 and 9.3.

9.2 Restrictions to the transfer of Ordinary Shares

9.2.1 The Ordinary Shares can only be transferred, pledged or otherwise encumbered with the prior authorisation of the board of managers.

9.2.2 The authorization shall be granted in case of transfer, pledge or creation of other encumbrances (hereafter "Transfers") in favour of (i) another holder of Ordinary Shares, (ii) the Company, (iii) blood descendants of a holder of Ordinary Shares or (iv) a brother or sister of a holder of Ordinary Shares, as well as the blood descendants of brothers or sisters of a holder of Ordinary Shares (the persons referred to under (i) to (iv) above being collectively referred to hereafter as "Permitted Transferees").

9.2.3 In all other cases (including, without limitation, in case of Transfer to a person who is not a Permitted Transferee through inheritance, matrimonial property laws or debt enforcement proceedings or in any other case of statutory transfer), authorization may be refused. In such a case, the Company will be required to offer to the transferor to acquire the Ordinary Shares which are to be transferred at a price determined on the basis of the net asset value (non consolidated) of the Company (excluding any intangible assets) (the "Value"), for its own account or for the account of another holder of Ordinary Shares.

9.2.4 The limited partner who intends to transfer all or a part of its Ordinary Shares must notify the board of managers by registered letter (the "First Notice"). In case of death of a limited partner, the First Notice must be delivered by the heirs within ninety (90) days following the death.

9.2.5 If the board of managers does not authorise the Transfer, it will determine the Value of the relevant Ordinary Shares within ninety (90) days following the First Notice and will inform the transferor thereof in writing (the "Second Notice"). If there is no approval by the transferor for the way the Value of the Ordinary Shares was determined, the transferor shall inform the board of managers thereof by registered letter within ten (10) days following the receipt of the Second Notice. The transferor and the board of managers shall endeavour to agree on the Ordinary Shares' Value. Without objection from the transferor within the aforementioned ten (10) days, the Ordinary Shares' Value as determined by the board of managers shall be deemed accepted by the transferor. Without agreement between the board of managers and the transferor within thirty (30) days following the receipt of the objection of the transferor by the board of managers, they will jointly appoint an independent expert in order to determine the Ordinary Shares' Value, which expert shall be a member of the "Institut luxembourgeois des Réviseurs d'Entreprises" of international reputation. If, within sixty (60) days following the receipt of the Second Notice, the transferor and the board of managers do not agree on the expert who should determine the Ordinary Shares' Value, the independent expert shall be appointed by the "Président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale" at the request of the transferor or the board of managers. The fees and disbursement of the expert shall be borne by the transferor.

9.2.6 The independent expert shall determine the rules of the procedure to be followed. At his/her/its request, the transferor and the board of managers shall provide him/her/it with all the documents and information needed for determining the Ordinary Shares' Value. The conclusions of the independent expert regarding the Ordinary Shares' Value shall be final and shall bind the transferor and the board of managers, except in case of fraud or obvious error, in which case, the conclusions shall be corrected. The expert will notify the board of managers, which will notify the transferor thereof (or, where relevant, his heirs), by registered mail (the "Third Notice").

9.2.7 Within thirty (30) days following receipt of the Third Notice or, in the absence of dispute on the Value of the Ordinary Shares, within thirty (30) days of the Second Notice, the transferor (or, where relevant, his heirs) will indicate to the Company whether he accepts the purchase offer of the board of managers, or whether he wishes to retain his Ordinary Shares. In the absence of any such determination within the above mentioned time limit of thirty (30) days, the transferor will be deemed to have decided to retain his Ordinary Shares.

9.3 Restrictions to the transfer of Management Shares

The Management Shares held by an unlimited partner may only be transferred (i) either to the substituting unlimited partner in case of appointment of a new unlimited partner further to his/her or its replacement in accordance with Article 18 or the vacancy of his/her or its office in accordance with Article 19, (ii) or to the Company if the general meeting of shareholders decides not to proceed to his/her or its replacement. In the latter case, the Company must redeem the Management Shares of the leaving unlimited partner, and annul them should this happen. In all cases, the price for transfer or redemption of the Management Shares shall not exceed their par value.

C. General meeting of shareholders

Art. 10. Powers of the general meeting of shareholders.

10.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

10.2 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

10.3 Subject to the provisions of Article 25.2, every resolution of the general meeting of shareholders requires the approval of the board of managers (deciding in accordance with the rules of quorum and vote of Article 21).

Art. 11. Convening general meetings of shareholders.

11.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers or by the board of statutory auditors, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the convening notice of such meeting.

11.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of managers or by the board of statutory auditors, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of managers or to the board of statutory auditors, by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of managers or by the board of statutory auditors in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

11.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting, on the second Friday of May at 11 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of managers or the board of statutory auditors, as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

11.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least twenty (20) days prior to the date scheduled for the meeting.

11.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the board of managers to add one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least ten (10) days prior to the date scheduled for the meeting.

11.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 12. Conduct of general meetings of shareholders.

12.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of the chairman of the board of managers (or in his/her absence by the vice-chairman), and by a secretary and a scrutineer, the latter two whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need not be shareholders or managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules regarding the convocation of the meeting, the majority requirements, the vote counting and the representation of shareholders.

12.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

12.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

12.4 Vote

12.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

12.4.2 Without prejudice to Article 10.3, and unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

12.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another shareholder or a third party as his/her or its proxy by a power of attorney in writing and signed, transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such power of attorney being sufficient proof thereof. One shareholder may represent several shareholders.

12.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allows such shareholder's identification and which allows that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the calculation of quorum and majority.

12.7 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three (3) boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

12.8 The board of managers may determine all other conditions that must be met by the shareholders for them to participate in any general meeting of shareholders.

Art. 13. Amendment of the articles of association.

13.1 Without prejudice to Articles 10.3 and 19, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Ordinary Shares and half of the Management Shares of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.2 Proposals of amendment of these articles of association will be attached to the convening notice.

Art. 14. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of managers may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, for maximum four (4) weeks. The board of managers must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 15. Minutes of general meetings of shareholders.

15.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

15.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers or by two (2) other members of the board of managers, as the case may be.

D. Board of managers**Art. 16. Composition of the board of managers.**

16.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of the unlimited partners:

- Mrs Maria Iris Bertarelli
- Mr Ernesto Bertarelli
- Mrs Donata Bertarelli Späth
- Mr Georges Muller
- Mr Ernesto Pinci
- Mr Rodolfo Bogni

The limited partners shall neither participate in, nor interfere with the Company's management and shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity.

16.2 The board of managers is chaired by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 17. Powers of the board of managers.

17.1 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

17.2 The day-to-day management of the Company, as well as the representation of the Company toward third parties for what regards such day-to-day management, shall be delegated to a manager to be appointed by the general meeting of the shareholders among the unlimited partners of the Company. Such manager shall have the title of chairman (of the board of managers). Another unlimited partner shall be appointed by the general meeting of the shareholders to act as a substitute to the chairman when the latter is absent, and until a new chairman has been appointed. The unlimited partner so appointed shall have the title of vice-chairman (of the board of managers).

17.3 The election or revocation of the chairman and vice-chairman shall be decided in accordance with the rules applicable to the amendment of these articles of association.

17.4 The board of managers determines the granting, withdrawal and scope of the powers delegated.

17.5 The board of managers may also grant special powers by notarised or private power of attorney to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 18. Replacement of the unlimited partners. An unlimited partner, member of the board of managers, may only be revoked by a resolution of the general meeting of shareholders passed in compliance with the conditions required for an amendment of the present articles of association.

Art. 19. Vacancy in an unlimited partner's office.

19.1 In the event of death, legal incapacity, impediment or any other situation with a permanent character, preventing any aforementioned unlimited partner from acting in such capacity, the remaining unlimited partners must convene a

general meeting of the shareholders of the Company summoned to (i) either provide for his/her/its replacement, in compliance with the conditions required for an amendment of the present articles of association, from a list of candidates presented by the board of managers which decides according to the rules of quorum and votes of Article 21, (ii) or decide not to provide for his/her or its replacement and to ensure the redemption and annulment of the Management Shares held by the concerned unlimited partner. The list of candidates should be attached to the convening notice.

19.2 In the event of death, legal incapacity, impediment or any other situation with a permanent character, preventing all the unlimited partners from acting as the Company's board of managers, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the board of statutory auditors appoints an interim director, who need not be a shareholder, in order that he/she effects the urgent administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such interim director shall convene within fifteen (15) days from his/her appointment. At such general meeting, the shareholders shall resolve on the appointment of one or several new unlimited partners, in compliance with the rules of quorum and majority required to amend these articles of association. Failing such appointment, the Company shall be dissolved or liquidated.

Art. 20. Convening meetings of the board of managers.

20.1 The board of managers shall meet once a year at least and each time the Company's interest requires it, upon call by the chairman or by any two (2) other members at the place indicated in the convening notice of the meeting as described in the next paragraph.

20.2 Written convening notice of any meeting of the board of managers must be given to the unlimited partners at least seven (7) days in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice convening the meeting. Such notice is not necessary in case of assent of each member of the board of managers in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 21. Conduct of meetings of the board of managers.

21.1 The chairman of the board of managers shall preside the meetings of the board of managers. In his/her absence, the board of managers shall be presided by the vice-chairman, or by default by the older of the unlimited partner.

21.2 Quorum

The board of managers can act and deliberate validly only if at least half of its members is present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman must be present, unless he/she requests in writing that the meeting be held in his/her absence, or in case of absolute emergency or force majeure, the nature of which shall be detailed in the notice convening the meeting. If the chairman is absent, a new meeting will be convened with an advance notice of five (5) days. The board of managers shall be in a position to act and deliberate validly if at least half of its members is present or represented at the re-convened meeting, notwithstanding the absence of the chairman.

21.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the unlimited partners present or represented at a meeting of the board of managers. In case of a tie in votes, the chairman shall have a casting vote.

21.4 Any unlimited partner may act at any meeting of the board of managers by appointing any other unlimited partner as his/her proxy by a power of attorney in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the power of attorney being sufficient proof thereof. Any unlimited partner may represent one or several of his/her colleagues.

21.5 Any unlimited partner who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allows such unlimited partner's identification and which allows that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the calculation of quorum and majority. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

21.6 Except if an unlimited partner calls for a physical meeting of the board of managers, the board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are validly passed when dated and signed by all unlimited partners on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

21.7 Unless stated otherwise by law, in the event that any unlimited partner may have, in any transaction to be approved by the board of managers, a patrimonial interest opposite to the interests of the Company, such unlimited partner shall notify such opposite interest to the board of managers and shall have his/her of its statement recorded in the minutes of

the meeting of the board of managers. Such unlimited partner may not consider or vote on any such transaction. Such conflict of interests shall be reported at the next general meeting of shareholders, before deciding on any other item.

Art. 22. Minutes of the meetings of the board of managers.

22.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman shall draw the minutes of each meeting of the board of managers, which are signed by the chairman and, as the case may be, the secretary.

22.2 Any copy and any excerpt of such minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman, or by two (2) other members of the board of managers.

Art. 23. Dealings with third parties. The Company will be validly bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of the chairman, by the joint signature of three (3) other members of the board of managers, or by the joint signature or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of managers. Within the limits of the daily management, the Company will be validly bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such daily management power has been granted acting alone or jointly according to the rules of such delegation.

Art. 24. Remuneration of the unlimited partners. Each unlimited partner will be entitled to a reasonable indemnity set annually by the board of managers.

He/she will also be indemnified for all expenses incurred in the exercise of his/her mission.

E. Supervision of the company

Art. 25. Board of statutory auditors - auditors.

25.1 Without prejudice to the right of the board of managers to appoint an independent auditor, in charge of the audit of the accounts of the Company, chosen among the members of the "Institut des Réviseurs d'Entreprises", the activities of the Company shall be supervised by a board of statutory auditors consisting of at least three (3) auditors. The board of statutory auditors may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of statutory auditors.

25.2 The general meeting of the limited partners only shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of limited partners.

25.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of limited partners.

25.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than half, the board of managers must convene the general meeting of limited partners without undue delay in order to fill the vacancy/ vacancies.

25.5 The members of the board of statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all activities of the Company.

25.6 The members of the board of statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

25.7 The provisions of the present articles of association in relation to the convocation and the conduct of meetings of board of managers apply to the convocation and the conduct of meetings of the board of statutory auditors.

25.8 If the Company meets two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of Article 35 of the law of December 19, 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings, for the period of time as provided in Article 36 of the same law, the board of statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the "Institut des Réviseurs d'Entreprises", to be appointed by the general meeting of limited partners, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 26. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 27. Profits.

27.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

27.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

27.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

27.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be allocated in accordance with the law and these articles of association.

Art. 28. Interim dividends - Share premium.

28.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of managers may proceed to the payment of interim dividends.

28.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders or of the board of managers, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation.

29.1 Without prejudice to Article 2 of these articles of association, in the event of loss of half of the Company's issued share capital, the board of managers must convene a general meeting of shareholders, to be held within a period not exceeding two (2) months from the date at which such loss has been or should have been ascertained. The general meeting shall discuss and decide on the Company's dissolution, as deemed suitable, in the manner required for an amendment of these articles of association.

29.2 The same rules shall apply in case of loss of at least three quarters (3/4) of the Company's issued share capital, provided that, in such case, dissolution of the Company shall take place if approved by one fourth (1/4) of the shares present or represented at the general meeting.

29.3 In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution and the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

29.4 The net proceeds of the liquidation, if any, will be distributed between the Ordinary Shares, however after having reimbursed the Management Shares at least at their par value.

H. Governing law

Art. 30. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not dealt with by these articles of association shall be governed by the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on thirty-first December 2009.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscribers declare to subscribe to all the shares to be issued as follows:

1) Mrs Maria Iris Bertarelli, aforementioned, in her capacity as limited partner declares to pay eleven thousand fourteen euros (EUR 11,014.00) in subscription for eleven thousand and fourteen (11,014) Ordinary Share;

and in her capacity as unlimited partner declares to pay one euro (EUR 1.00) in subscription for one (1) Management Share;

2) Mr Ernesto Bertarelli, aforementioned, in his capacity as limited partner declares to pay thirty-three thousand three hundred thirty-four euro (EUR 33,334.00) in subscription for thirty-three thousand three hundred thirty-four (33,334) Ordinary Shares; and

in his capacity as unlimited partner declares to pay one euro (EUR 1.00) in subscription for one (1) Management Share;

3) Mrs Donata Bertarelli Späth, aforementioned, in her capacity as limited partner declares to pay five thousand six hundred forty-six euro (EUR 5,646.00) in subscription for five thousand six hundred forty-six (5,646) Ordinary Shares; and

in her capacity as unlimited partner declares to pay one euro (EUR 1.00) in subscription for one (1) Management Share;

4) Mr Georges Muller, aforementioned, in his capacity as unlimited partner declares to pay one euro (EUR 1.00) in subscription for one (1) Management Share;

5) Mr Ernesto Pinci, aforementioned, in his capacity as unlimited partner declares to pay one euro (EUR 1.00) in subscription for one (1) Management Share;

6) Mr Rodolfo Bogni, aforementioned, in his capacity as unlimited partner declares to pay one euro (EUR 1.00) in subscription for one (1) Management Share.

Total: fifty thousand euro (EUR 50,000.00) paid for forty-nine thousand nine hundred ninety-four (49,994) Ordinary Shares and six (6) Management Shares.

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

138654

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be three thousand eight hundred euro (EUR 3,800).

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company's entire issued share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of statutory auditors is fixed at three (3).

2. The following persons are appointed as members of the board of statutory auditors of the Company for a period of two (2) years:

a) M^e Lucien Masmejan, lawyer, born in Lausanne (CH) on 14 December 1961, residing professionally at 34, avenue du Tribunal fédéral, CH-1005 Lausanne;

b) M^e Simone Retter, lawyer, born in Bettembourg on 13 June 1961, residing professionally at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg; and

c) M^e Aldwin Dekkers, lawyer, born in Leuven (B) on 27 March 1977, residing professionally at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

The term of the office of the members of the board of statutory auditors shall end on the date when the general meeting of shareholders shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2009 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders may determine.

3. The address of the Company's registered office is set at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

4. Mr Ernesto Bertarelli, aforementioned, unlimited partner, is appointed chairman of the board of managers, in accordance with Article 17.2 of these articles of association.

5. Ms Donata Bertarelli Späth, aforementioned, unlimited partner, is appointed vice-chairman of the board of managers, in accordance with Article 17.2 of these articles of association.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in French followed by an English translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date first above written.

This deed having been read to the proxy-holder of the appearing persons, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Signé: B. Duvieusart, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2008, LAC/2008/46481. — Reçu à 0,50%: deux cent cinquante euros (€ 250,-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008147420/220/1048.

(080174046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

General Mediterranean Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 16.453.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008146999/5770/12.

(080172870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Stones Développement S.A. Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 265, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 101.045.

Il résulte d'un courrier recommandé reçu au courant de l'année 2005 du Cabinet Daviller, sis 81, rue Louis Barthou à F-54130 Saint Max, que ce dernier a dénoncé avec effet immédiat son mandat de commissaire aux comptes de la société «Stones Développement SA».

Suite à cette démission, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue en date du 26 mai 2005 et a nommé un nouveau commissaire aux comptes pour la société «Stones Développement SA», à savoir, la société V.O. Consulting Lux SA, avec siège 8, rue Haute à L-4963 Clemency.

Le mandat du nouveau commissaire débute avec la vérification des comptes au 31.12.2004. Il expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008147315/3861/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03420. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Decima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 112.765.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008147001/5770/12.

(080172857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Laken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 63.325.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008147163/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06905. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Stadra Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 143.032.

STATUTS

L'an deux mil huit, le quatorze novembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "WESHOLDING S.à r.l.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 104304, ici représentée par Monsieur Daniel Galhano, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qui agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «STADRA INVESTMENTS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EURO (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Wesholding S.à r.l., préqualifiée, trois cent dix (310) actions	310
TOTAL: trois cent dix (310) actions	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (7.750,- Eur) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE SIX CENTS EUROS (1.600,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

a) Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur de société, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, président du conseil d'administration;

b) Monsieur Daniel GALHANO, expert-comptable, né à Moyeuvre-Grande (France) le 13 juillet 1976, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

c) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur de société, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

3. - Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

La Société C.G. Consulting, société anonyme, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 102.188.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Galhano, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2008, LAC/2008/46476. — Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (€ 155,-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008147422/220/192.

(080174063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Luxocom Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 32.495.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008147165/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06857. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Luxocom Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 32.495.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008147167/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06861. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

PI-VI International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.606.

Mention rectificative du dépôt du 22/07/2008 (No L080106247)

Le bilan modifié au 31.12.2007, les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Dominique Audia / Sébastien Felici

Référence de publication: 2008147166/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08078. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Merrill Lynch German Hotel Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008147274/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04298. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

IGIPT Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.369.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147169/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07872. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Hularo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.656.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour HULARO Luxembourg SARL

Signature

Référence de publication: 2008147171/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04360. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Orion Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.588.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour *ORION PARTICIPATIONS S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008147172/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04359. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

AMF International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.762.

Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour *AMF INTERNATIONAL HOLDING S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008147174/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04356. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Seven Ventures Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.622.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour *SEVEN VENTURES HOLDING S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008147175/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04353. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Holding Immobilière Nouvelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.507.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, boulevard Royal, B.P. 742, L-2017 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008147176/803/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07320. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Clyde Blowers Capital (RCP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 142.352.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 10 novembre 2008

1. L'associé unique a décidé de fixer le nombre de gérants à cinq (5).

2. L'associé unique a décidé de procéder à la nomination de Madame Samia RAB1A, avocat à la Cour, née à Longwy (France) le 10 février 1974, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, est nommée gérant de la Société avec effet au 10 novembre 2008 et pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à approuver les comptes clos au 31 décembre 2009.

3. L'associé unique a décidé de procéder à la nomination de Monsieur François BROUXEL, avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec effet au 10 novembre 2008 et pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à approuver les comptes clos au 31 décembre 2009.

4. L'associé unique a décidé de procéder à la nomination de Monsieur Pierre METZLER, avocat à la Cour, né à Luxembourg (Luxembourg) le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec effet au 10 novembre 2008 et pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à approuver les comptes clos au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008147376/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03989. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

BEA Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 68.116.

—
Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, boulevard Royal, B.P. 742, L-2017 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008147177/803/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07318. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Deichthal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.142.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, boulevard Royal, B.P. 742, L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008147178/803/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07316. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Acura Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.118.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES
11, boulevard Royal, B.P. 742, L-2017 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008147180/803/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07322. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Pharos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 104.932.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147287/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06526. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

BEA Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 68.116.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 16 octobre 2008 au siège social que:

Monsieur Sven Heuterz avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal; L-2449 a été nommé administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010 en remplacement de Mademoiselle Louise Benjamin démissionnaire avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2008147181/803/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07245. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080172861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Deichthal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 24.142.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 15 septembre 2008 au siège social de la société

La démission de Monsieur Louise Benjamin en tant qu'administrateur de la société a été acceptée avec effet au 31 mars 2008 et que Monsieur Sven Heuterz avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg a été nommé comme administrateur de la société avec effet au 31 mars 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008147183/803/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07203. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Symmetry Arena S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.864.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique qui ont été prises le 13 octobre 2008

Les Associés de Symmetry Arena S.à.r.l. (la "Société") ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lefering, ayant son siège sociale au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 7 août 2008;

- de nommer:

* James Elton, ayant son adresse professionnelle au 100 Piccadilly, London W1J 7NH, Royaume Uni, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 7 août 2008 et à durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Severine Canova.

Référence de publication: 2008147189/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05987. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Symmetry Arena S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.864.

—
Extrait des décisions de l'Associé Unique qui ont été prises le 13 octobre 2008

Les Associés de Symmetry Arena S.à.r.l. (la "Société") ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Robert Whitton, ayant son siège sociale au 100 Piccadilly, London W1J 7NH, Royaume Uni, de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 12 août 2008;

- de nommer:

* Severine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérante de la société et ce avec effet au 12 août 2008 et à durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Severine Canova.

Référence de publication: 2008147190/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05985. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Unifrax Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.116.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.276.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 31 octobre 2008

L'associé de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Christian Christensen en tant que gérant de catégorie B et ce avec effet immédiat.

- de nommer Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B de la société, et ce avec effet immédiat.

138665

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008147191/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07065. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080172799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Royalty Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.491.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 novembre 2008

La démission de Monsieur SCHAUS Adrien de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

ROYALTY PARTICIPATIONS S.A.

Angelo DE BERNARDI / Marie-Fiore RIES-BONANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008147197/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07120. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080172947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Unifrax Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.116.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.109.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 31 octobre 2008

L'associé de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Christian Christensen en tant que gérant de catégorie B et ce avec effet immédiat.
- de nommer Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008147192/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07057. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080172800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

**Natixis Overseas Fund Management S.A., Société Anonyme,
(anc. IXIS Overseas Fund Management S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.665.

—
Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Pour NATIXIS OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A., (formerly IXIS OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A.)

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008147196/1126/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05295. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Bockfelsen Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 54.303.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 1^{er} septembre 2008.;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Benoît DESSY précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOCKFELSEN HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008147316/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08085. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Capital International Global Unconstrained Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.833.

EXTRAIT

Il résulte de sa lettre de démission que Madame Karen Miller a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet le 27 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008147198/267/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05650. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

S-Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 68.032.

Extrait de la décision collective de l'associé unique en date du 12 novembre 2008

...

4. Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé et expire à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice au 30/09/2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2008147199/507/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07605. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Corsair III Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.072.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 22 octobre 2008:

- Ancienne situation associées:

Corsair III Financial Services Offshore 892 Partners, L.P.: 13.513 parts sociales

Corsair III Financial Services Offshore Capital Partners, L.P.: 236.487 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
Corsair III Financial Services Offshore 892 Partners, L.P.	11.733
Corsair III Financial Services Offshore Capital Partners, L.P.	238.267
Total	<u>250.000</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.11.2008.

Pour Corsair III Finance Europe S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008147334/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07271. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

FinanceCom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.634.

Par décision de l'Assemblée Générale en date du 18 novembre 2008 a été nommé, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2011:

Administrateur:

Laila MEZIANE, médecin, demeurant professionnellement 81-83, avenue de l'Armée Royale, Casablanca, Maroc

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2008147200/9542/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08175. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Futuna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.668.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2008, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) La démission de Monsieur Joël MURCIA en sa qualité d'administrateur a été acceptée.
- 2) Le nombre des administrateurs a été fixé à trois (3).

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008147201/9542/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08171. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Inao S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.667.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2008, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) La démission de Monsieur Joël MURCIA en sa qualité d'administrateur a été acceptée.
- 2) Le nombre des administrateurs a été fixé à trois (3).

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008147202/9542/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08168. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Plurimetals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.793.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147288/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06518. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Geofinance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 42.582.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1992, acte publié au Mémorial C no 148 du 6 avril 1993, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 18 décembre 1996, acte publié au Mémorial C no 186 du 14 avril 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 mai 1999, acte publié au Mémorial C no 638 du 24 août 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 avril 2000, acte publié au Mémorial C no 667 du 18 septembre 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 2 août 2000, acte publié au Mémorial C no 87 du 6 février 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 août 2002, acte publié au Mémorial C no 1532 du 24 octobre 2002, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, acte publié au Mémorial C no 991 du 6 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Pour GEOFINANCE

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008147239/1261/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05483. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

LBREP II Primmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.461.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Pour LBREP II Primmo S.à r.L.

Signature

Référence de publication: 2008147203/8223/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07084. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080172818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

LBREP II Le Provençal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.417.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Pour LBREP II Le Provençal S.à.r.L.

Signature

Référence de publication: 2008147204/8223/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07089. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080172823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.056.475,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 105.544.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Pour LBREP II Harbor Holdings S.à.r.L.

Signature

Référence de publication: 2008147205/8223/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07085. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080172824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Atemi Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.012.500,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.301.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Pour Atemi Luxco S.à.r.L.

Signature

Référence de publication: 2008147206/8223/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07091. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Mazars, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 56.248.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 31 octobre 2008

1^{ère} résolution:

L'Assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Yves MERTZ en tant qu'administrateur et administrateur-délégué à compter du 31 août 2008.

2^{ème} résolution:

L'assemblée nomme deux nouveaux administrateurs:

Monsieur Olivier NOBLOT, demeurant à F-57970 Illange, 7, rue de la Forêt,

Monsieur Laurent DECAEN, demeurant à L-1137 Howald, 23, rue Neil Armstrong

3^{ème} résolution:

Conformément à l'article 14 des statuts, la société sera engagée par la signature de:

- Monsieur Olivier NOBLOT, conjointement avec celle d'un administrateur-délégué

- Monsieur Laurent DECAEN, conjointement avec celle d'un administrateur-délégué

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2008147368/1682/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Ippocrate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 596.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.959.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Pour Ippocrate Luxembourg S.à.r.L.

Signature

Référence de publication: 2008147207/8223/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07082. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Serico Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 431.375,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.960.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Pour Serico Luxembourg S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2008147208/8223/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07086. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

LBREP II Adam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.572.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Pour LBREP II Adam S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008147209/8223/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07087. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Pacific International Assets Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 73.039.

Il résulte de lettres adressées à la société en date du 5 novembre 2008 que:

- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI demeurant professionnellement 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg,
 - Monsieur Riccardo Moraldi, demeurant professionnellement 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg
 - et Monsieur Andrea De Maria demeurant professionnellement 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg
- ont démissionné de leur poste d'administrateurs de la société.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 5 novembre 2008 que AUSTIN EQUITIES S.A. ayant son siège social à Panama, Mossfon Building, East 54th Street, a démissionné de son poste de commissaire de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147215/5878/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05411. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Floral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 139.536.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2008, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) La démission de Monsieur Joël MURCIA en sa qualité d'administrateur a été acceptée.
- 2) Le nombre des administrateurs a été fixé à trois (3).

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008147213/9542/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08163. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Geogare 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 77.556.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, en date du 2 août 2000, acte publié au Mémorial C no 89 du 6 février 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 août 2002, acte publié au Mémorial C no 1531 du 24 octobre 2002, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, acte publié au Mémorial C no 991 du 6 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Pour *GEOGARE 2*

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008147218/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05505. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Delfin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 520.929.950,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.420.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 6 novembre 2008 que M. Roeland Pels a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008147217/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07094. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Georose 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 42.587.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1992, acte publié au Mémorial C no 148 du 6 avril 1993, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 23 décembre 1996, acte publié au Mémorial C no 202 du 23 avril 1997, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, acte publié au Mémorial C no 991 du 6 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Pour *GEOROSE 5*

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008147220/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05491. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.
